

Regards

sur Anjou

Volume 34, numéro 10 — Décembre 2007



Quelle magie! L'apparition du père Noël et de son impressionnante troupe ont laissé des traces de bonheur sur les visages éclairés des petits et des grands.

Bien qu'aucune neige n'ait jonché le sol le 16 novembre dernier, malgré le froid, le spectacle, intitulé **Fantaisies Givrées**, en valait la chandelle. Les costumes fort colorés, la musique joyeuse ainsi que les animations et les numéros de clowns étaient des plus variés. Les chars allégoriques étaient escortés par de talentueux Angevins aux chorégraphies entraînantes, des corps de clairon et des ensembles musicaux, sans oublier les décors illuminés.

Tout le long du parcours de 3,4 km du défilé, qui a emprunté les boulevards Joseph-Renaud, Châteauneuf, Roi-René et Yves-Prévost, des résidents ont décoré leur chez-soi, en prévision de l'événement, à l'invitation des organisateurs. Ces propriétaires participaient par la même occasion au concours **La Belle Givrée 2007** et c'est la résidence de M. Roger et M^{me} Johanne Lynch, du 8360, Yves-Prévost, qui a mérité la mention spéciale. De leur côté, les enfants remettaient aux postiers leur lettre personnelle adressée à l'homme généreux du Pôle Nord.

Un grand merci aux 400 personnes qui ont trimé dur dans «l'atelier» du père Noël. Cet avant-goût de la magie du temps des fêtes a été organisé de main de maître par la **Corporation Le Festival Anjou inc.**, dirigée par M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, district Ouest, et président de l'organisme. Les autres membres indispensables de la Corporation étant M^{me} Linda Lafrenière, chef de division à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, ainsi que M^{mes} Mariette Jacques et Isabelle Biron, MM. Michel Lavoie, Guy St-Laurent, Steven Shuraigaillo et André St-Laurent, directeur artistique. Le comité organisateur a reçu le soutien d'organismes communautaires angevins, de divers services municipaux et publics, des policiers du PDQ 46 du Service de police de la Ville de Montréal, du personnel de la caserne 28 du Service de sécurité incendie de Montréal, des commerçants et des entreprises d'Anjou et d'ailleurs.

Et tout comme les enfants, nous disons au chef du défilé: «À l'année prochaine, père Noël!»

Des objectifs louables, des gens valeureux

À maintes occasions, je vous ai fait part des difficultés rencontrées par votre administration à maintenir, voire à mettre en place des services de proximité répondant à vos attentes, alors que les budgets des arrondissements font constamment l'objet de compressions. Parallèlement, j'ai insisté sur la nécessité de demeurer déterminé et proactif dans la gestion des dossiers malgré ces contraintes budgétaires. Je demeure convaincu qu'ensemble, il est toujours possible d'atteindre des objectifs et d'améliorer notre qualité de vie commune en faisant preuve de créativité et de coopération.

Je vous ai aussi parlé des récentes réalisations découlant notamment de notre politique familiale, tels le nouveau terrain de soccer du parc Lucie-Bruneau et les nouvelles installations du parc du Bocage. D'autres activités font également figure de réussite: la Journée portes ouvertes, les fêtes de la rentrée, la parade du père Noël, et j'en passe!

Le succès de ces réalisations est aussi le fruit d'un labeur acharné effectué par des élus enthousiastes et totalement engagés.

De prime abord, ils assument évidemment leurs tâches régulières, quoique essentielles, au sein des comités de conseil chargés d'étudier en détail diverses questions. Parmi ceux-ci, nous retrouvons le Comité consultatif d'urbanisme, la Commission des services aux citoyens et la Commission de soutien aux organismes. À cela s'ajoute l'implication active des élus au sein du conseil d'administration d'organismes comme le CLD d'Anjou. Cependant, dans le but de mieux servir leurs concitoyens, les membres de votre conseil en font encore plus!

Par exemple, certains ont pris la direction d'équipes dont les dossiers exigent beaucoup de temps et d'énergie. Mentionnons à ce chapitre la présidence annuelle du comité organisateur de la parade du père Noël. Un des plus gros événements d'Anjou! Peu le savent, mais ce merveilleux défilé exige des mois de préparation ainsi qu'une logistique complexe, particulièrement sur les plans financier et sécuritaire.

Le dossier de la Journée portes ouvertes est un autre bel exemple où un membre du conseil s'implique à fond. Cette journée permet à de nombreux citoyens de se familiariser avec l'ensemble des services de l'arrondissement. Idem pour la direction du comité de sélection lié à la soirée Hommage aux grands Angevins chargé de remercier nos précieux bénévoles. Et que dire de certains dossiers à caractère spécifique que vos conseillers choisissent de piloter, tel celui touchant nos jeunes citoyens âgés de 12 à 17 ans. Également, il y a des tâches qui nécessitent l'implication de plus d'un membre du conseil d'arrondissement. Celui de la Corporation Anjou 80 représente un cas type.

J'ai aussi constaté qu'en situation d'urgence, vos élus n'hésitent pas à se rendre disponibles pour garantir le bon fonctionnement de l'arrondissement. Et les occasions ne manquent pas!

En cette fin d'année, je désire particulièrement les remercier non seulement pour le travail régulier accompli au sein du conseil, mais surtout pour les tâches additionnelles qu'ils acceptent d'assumer pour le bien de la population angevine. Je n'oublie pas également le soutien essentiel offert par le personnel de l'arrondissement, les bénévoles et les organismes d'Anjou qui, à leur tour fournissent autant d'énergie à faire de notre arrondissement un milieu de vie agréable.

Luis Miranda

Je suis toujours disponible pour échanger avec vous. Vous pouvez me joindre au 514 493-8010.



Nomination du maire suppléant d'arrondissement

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 décembre dernier, M^{me} Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, a été désignée maire suppléant d'arrondissement pour les mois de janvier, février, mars et avril 2008.



Séances du conseil d'arrondissement

Les deux prochaines séances ordinaires du conseil d'arrondissement auront lieu les **mardis 15 janvier** et **5 février** à **19 h**. Elles se tiendront comme d'habitude à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Tous les citoyens y sont les bienvenus.

Bureau du citoyen

Le Bureau du citoyen sera ouvert les **samedis 12 et 26 janvier** ainsi que le **9 février** prochains **entre 9 h et midi**. Vous pourrez y rencontrer, sans rendez-vous, l'un de vos élus pour discuter de tout sujet concernant l'arrondissement et faire les suggestions, demandes ou commentaires qui vous tiennent à cœur. Bienvenue!

Samedi 12 janvier: **Luis Miranda**,
maire d'arrondissement et
conseiller de la Ville de Montréal

Samedi 26 janvier: **Andrée Hénault**,
conseiller de ville
pour l'arrondissement d'Anjou

Samedi 9 février: **Gilles Beaudry**,
conseiller d'arrondissement,
district Ouest

Le Bureau est situé à la mairie d'arrondissement,
au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Fermeture pour les fêtes

À l'occasion des fêtes, les bureaux administratifs de l'arrondissement d'Anjou seront fermés du **lundi 24 décembre** au **mercredi 2 janvier** inclusivement.

La bibliothèque Jean-Corbeil et sa succursale seront fermées les **24, 25, 26 et 31 décembre** ainsi que les **1^{er} et 2 janvier**.

Où patiner pendant les fêtes ?

Les Angevines et les Angevins pourront s'activer du **26 décembre** au **4 janvier** pendant les fêtes. Vous pourrez patiner aux endroits et aux heures d'ouverture mentionnés ci-dessous (si dame nature coopère!).

Veuillez noter que des pavillons chauffés sont aménagés dans tous ces emplacements et qu'ils seront surveillés pendant les heures d'ouverture.

Patinoires et anneaux de patinage libre

- **Parc des Roseraies** – 514 493-8226
Patinoire – 7070, avenue de la Nantaise
- **Parc Lucie-Bruneau** – 514 493-8224
Patinoire et anneau – 7051, avenue de l'Alsace
- **Parc Roger-Rousseau** – 514 493-8244
Patinoire – 7501, avenue Rondeau
- **Parc Spalding-Dalkeith** – 514 493-8243
Patinoire – 7901, avenue Spalding
- **Parc Talcy** – 514 493-8231
Patinoire et anneau –
8151, avenue Talcy

Horaire

Tous les jours, de 11 h à 22 h.

Fermé le 25 décembre
et le 1^{er} janvier.

Fermeture à 16 h les 24
et 31 décembre.



Meilleurs vœux pour 2008



M. Luis Miranda
Maire d'arrondissement et
conseiller de ville

La fête de Noël et le passage à la nouvelle année représentent des moments précieux de ressourcement en famille et auprès de nos proches. C'est également le temps des cadeaux que l'on offre aux personnes aimées. Nous souhaitons chaleureusement à chacun et à chacune d'entre vous de goûter pleinement à ces jours de festivités tout en vous offrant nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite pour l'année 2008.

Par la même occasion, nous vous invitons à poser un geste de partage pour que les plus démunis parmi nous vivent aussi cette période festive dans la joie.



M^{me} Andrée Hénault
Conseiller de ville pour
l'arrondissement d'Anjou



M. Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest



M^{me} Michelle Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre



M. Rémy Tondreau
Conseiller d'arrondissement
District Est

Services aux entreprises

Nouveaux investissements!

AmerisourceBergen Canada

En réponse à son désir d'expansion, AmerisourceBergen Canada a investi 2,5 M\$ pour s'installer au 10600, boulevard du Golf à Anjou, propriété de la firme Di Lillo Construction. Le bâtiment de 53 000 pieds carrés permet à l'entreprise, présidée par M. Richard Normandeau, d'y regrouper 80 de ses employés qui travaillaient auparavant dans trois différents centres de distribution.

La compagnie, qui est la division canadienne de la Corporation AmerisourceBergen, est un leader canadien de la distribution aux pharmacies et institutions de santé, offrant une gamme complète de produits pharmaceutiques, de médicaments en vente libre et autres produits de beauté santé. Depuis octobre, leur nouveau centre de distribution est opérationnel et profite à plein de la position stratégique d'Anjou situé au confluent des grandes voies de communication du Grand Montréal.

Pour plus d'informations: www.amerisourcebergen.ca

Salaison Alpha Itée

Salaison Alpha (Alpha Meat Packers) a décidé d'investir près de 2 M\$ pour agrandir ses opérations. L'entreprise de la famille Tountas verra ainsi sa superficie passer de 6 000 à 27 000 pieds carrés. Dès cet hiver, le transformateur et grossiste en viande, volaille et fruits de mer, actif depuis 1970, augmentera le nombre de ses employés. Ils seront ainsi, dès Noël, une cinquantaine à travailler à Anjou, au 10800, boulevard du Golf. Un an plus tard, le directeur des opérations, M. Terry Tountas, prévoit employer près de 70 personnes à l'intérieur de la bâtisse et approvisionner encore mieux sa vaste clientèle des secteurs de la restauration et de l'hôtellerie.

Pour en savoir plus: www.salaisonalpha.com





Quetango

L'arrondissement d'Anjou et la Caisse populaire d'Anjou accueilleront en concert **Quetango**, le **vendredi 25 janvier** prochain à **20 h**, à l'église Jean XXIII, située au 7101, avenue de l'Alsace. La logistique de cette soirée est organisée avec le soutien de l'organisme Culture à la carte.

Quetango propose un spectacle dans lequel Tango et Jazz se fusionnent délicieusement, créant ainsi une musique originale où se rencontrent tradition et avenir.

Formé du violoncelliste Daniel Finzi, du guitariste Jonathan Hains, du contrebassiste Frédéric Vermette et du percussionniste Simon Boudreault, le quartette possède un vaste répertoire constitué de compositions originales ainsi que de ses propres arrangements d'œuvres d'Astor Piazzolla. En plus, les excellentes danseuses Nancy Lavoie et Véronique Girard se joignent au groupe.

Vous pouvez obtenir vos billets dès maintenant, au coût de 10 \$ l'unité, à la bibliothèque Jean-Corbeil et à la succursale, aux heures d'ouverture habituelles. Si le concert n'est pas présenté à guichets fermés, des billets seront disponibles à l'entrée.

À noter que les portes de l'église ouvriront dès 19 h 15.

Renseignements : 514 493-8200

Harpes du monde

Le concert de **Harpes du monde**, du duo formé de Robin Grenon et Gisèle Guibord, est présenté le **vendredi 29 février** prochain à **20 h** à l'église Jean XXIII, sise au 7101, avenue de l'Alsace. Présentée par votre arrondissement et par la Caisse populaire d'Anjou, cette soirée prometteuse reçoit le soutien de l'organisme Culture à la carte pour la logistique.

Le duo de musiciens nous présente la harpe d'une façon nouvelle avec la musique rythmée de l'Amérique du Sud, la nostalgie du répertoire celtique, la vigueur des chansons québécoises et l'émotion des compositions de Robin Grenon. Avec quatre harpes sur scène, celtique et paraguayennes, ils voyagent d'un style à l'autre, racontant leurs pièces en mots et en émotions. Leur jeu amusé et passionné sert bien ces instruments encore méconnus ici.

Les billets, au coût de 10 \$ l'unité, sont offerts dès aujourd'hui, aux heures d'ouverture habituelles, à la bibliothèque Jean-Corbeil et à la succursale. S'il reste des billets à écouler, ils seront disponibles à l'entrée.

Renseignements : 514 493-8200.



Bibliothèque

L'heure du conte

Les inscriptions pour la nouvelle session des heures du conte à la bibliothèque Jean-Corbeil ont déjà commencé. Cet hiver, en plus du groupe du samedi matin, il y aura aussi un groupe les mercredis matins. L'heure du conte est une activité privilégiée pour initier les enfants de 2 à 5 ans aux plaisirs de la lecture. Chaque animation se termine par un bricolage ayant un rapport avec les histoires lues.

L'activité est composée de huit rencontres qui ont lieu soit les **samedis de 10 h à 11 h**, soit les **mercredis de 9 h 30 à 10 h 30**.

Coût: 10 \$ pour les enfants possédant la carte de citoyen
20 \$ pour les enfants sans carte de citoyen

Horaire: les **samedis du 26 janvier au 15 mars**
les **mercredis du 30 janvier au 19 mars**

Prêts prolongés pour la période des fêtes

Votre liste de livres à lire, de films à visionner, de disques à écouter n'arrête pas de s'allonger? Ne vous en faites pas. Vos bibliothèques de l'arrondissement ont pensé à vous. Pour la période des fêtes, vous pourrez profiter des prêts prolongés d'une durée de 30 jours! Dès lors, pourquoi ne pas ajouter à votre liste le dernier Harry Potter qui vous intrigue tant?

Concours de décorations de Noël

Tous les citoyens et citoyennes sont invités à participer à la **20^e édition** du **Concours de décorations de Noël**. Aucune inscription n'est exigée. Il suffit seulement de décorer l'extérieur de votre maison, condo, balcon ou commerce et de laisser les décorations allumées après 18 h, et ce, jusqu'au 26 décembre.

Les membres du jury du comité de sélection parcourront les rues à la recherche des plus belles réalisations et prendront des photos. Les gagnants seront honorés lors d'une soirée de remise de plaques.

Les critères de sélection sont les suivants : originalité, apparence générale, disposition des divers éléments et harmonie des couleurs.

À vos marques! Prêts? Décorez!

Votre moteur roule? Pas plus de 3 minutes SVP

L'administration d'Anjou désire diminuer les nuisances causées par les polluants émis sans raison par les véhicules moteurs immobilisés. L'arrondissement souhaite de cette manière apporter sa contribution au protocole de Kyoto. Ainsi, le propriétaire d'un véhicule immobilisé qui laissera fonctionner son moteur pendant plus de trois minutes par période d'une heure (cinq minutes pour un véhicule lourd utilisant le diesel) sera pénalisé.

Certains types de véhicules sont cependant exemptés : les véhicules d'urgence (policiers, pompiers, ambulances), hybrides (fonctionnant en partie ou en totalité à l'électricité ou totalement à l'hydrogène) ou blindés, ainsi que les véhicules ayant un moteur de réfrigération nécessaire à la conservation de leurs produits. En ce qui a trait aux taxis, le règlement ne s'applique pas entre le 1^{er} novembre et le 31 mars inclusivement si une personne se trouve à bord.

À noter qu'aucune infraction ne sera émise si la température extérieure est glaciale (inférieure à -10 °C) et qu'une personne se trouve à l'intérieur du véhicule. Il en est de même pour tout véhicule affecté par le givre ou le verglas.



1^{re} rangée (de gauche à droite):

M^{me} Lise Lalonde, Société canadienne du cancer;
M^{me} Christiane Léger, Comité d'animation
culturelle de la bibliothèque d'Anjou;
M^{me} Monique Lussier, Au Fil du temps d'Anjou;
M. Claude Parent, Club santé sport Anjou.

2^e rangée (de gauche à droite):

M^{mes} Andrée Hénault et Michelle Zammit ainsi
que MM. Gilles Beaudry et Luis Miranda.

Un vibrant hommage à nos bénévoles

Lors de la soirée **Hommage aux bénévoles**, tenue au Club de Golf Métropolitain Anjou le 5 novembre dernier, l'arrondissement a rendu un vibrant hommage à quatre personnes qui, par leur implication personnelle au sein d'une organisation ou par la mise sur pied de projets constructifs, ont contribué au mieux-être de la collectivité angevine. À cette occasion, le maire de l'arrondissement, M. Luis Miranda, a remis à chacune des personnes une montre.

Le comité de sélection a eu des choix difficiles à faire parmi les seize candidatures soumises, car toutes étaient de qualité, en plus d'être fort intéressantes. Malgré cela, il en est ressorti des candidats s'étant particulièrement démarqués au cours des années.

Devant près de 500 bénévoles, chacun des candidats a reçu un certificat des mains du maire d'arrondissement en présence d'autres élus d'Anjou, soit le conseiller de

ville pour l'arrondissement d'Anjou, M^{me} Andrée Hénault, et les conseillers d'arrondissement, M^{me} Michelle Zammit pour le district Centre et M. Gilles Beaudry pour le district Ouest. De plus, chaque bénévole présent à la soirée a reçu un cadeau souvenir. Ce cadeau a été offert conjointement par l'arrondissement et la Caisse populaire d'Anjou.

Lors de cette soirée, l'arrondissement a également tenu à souligner les anniversaires de fondation. Neuf organismes ont ainsi reçu un présent en guise de reconnaissance relativement à l'œuvre accomplie. L'arrondissement a également effectué un tirage afin de remettre cinq paires de billets pour assister à un concert des séries régulières de la saison 2007-2008 de l'Orchestre Symphonique de Montréal.

À nouveau, félicitations aux gagnants et un grand merci à tous nos bénévoles!

Un Métrobus toute la journée!

Depuis le 29 octobre dernier, la STM a amélioré son service pour notre secteur: la **ligne d'autobus 194 Métrobus Rivière-des-Prairies**, desservant le secteur industriel en bordure du boulevard Ray-Lawson, offre désormais un service rapide **toute la journée** vers la station de métro **Radisson**. Cette ligne express représente une nouveauté à l'essai. L'achalandage sera donc suivi de près afin d'en vérifier la popularité.

Voilà une autre belle opportunité «verte» pour laisser son auto dans l'entrée!

Licence de chien 2008

Le propriétaire ou gardien d'un ou de plusieurs chiens doit, **chaque année**, acquérir une licence pour la garde de chacun de ses chiens. La nouvelle licence, disponible dès janvier, identifie l'animal et peut être obtenue à la mairie d'arrondissement au coût de 15 \$ (par chien) la première année. Elle doit être renouvelée les années suivantes au coût de 25 \$. Veuillez noter qu'elle est gratuite pour toute personne âgée de 65 ans et plus, propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, ainsi que pour les chiens-guides.



Durant le temps des fêtes

Collectes des ordures et des matières recyclables

Puisque Noël et le Jour de l'An seront célébrés le mardi cette année, la collecte régulière des **ordures ménagères du mardi** sera exceptionnellement reportée aux **mercredis** 26 décembre 2007 et 2 janvier 2008. Notez que la seconde collecte des ordures ménagères, celle du vendredi, s'effectuera comme à l'accoutumée.



La collecte des **matières recyclables** du jeudi demeure également inchangée. Profitez-en pour mettre sur le bord du chemin tout papier et carton recyclables des fêtes.

Collecte des sapins de Noël

Les **mercredis 9 et 16 janvier** prochains, la firme Enlèvement de déchets Bergeron inc. recueillera les **sapins naturels**. Les résidents sont invités à déposer leurs sapins en bordure de rue **après 20h la veille** ou **avant 7h la journée de la collecte**. Les sapins devront être dépouillés de leurs ornements et exempts de tout emballage, attache, sac plastique, filet de nylon, corde, etc.

Les sapins récupérés seront acheminés au Complexe environnemental de Saint-Michel, où on en fera des copeaux. Ceux-ci serviront à la fabrication de divers matériaux ou à la production d'électricité. Les deux collectes auront également lieu lors des opérations de déneigement.

Renseignements : 514 493-8008



Regards sur Anjou

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication :
Réalisation et conception graphique :
Impression :
Tirage :
Distribution :
Téléphone :
Site Web :
Dépôt légal :

Aline Boulé
Piranha Tendances
Les impressions IntraMédia
22 000 exemplaires
Société canadienne des postes (Médiaposte)
514 493-8000
ville.montreal.qc.ca/anjou
2^e trimestre 1980

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Copyright 2007 par l'arrondissement d'Anjou.
La reproduction totale ou partielle de Regards sur Anjou est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.

Le déneigement : chacun doit faire sa part!

La hausse des coûts de déneigement qui affecte l'ensemble des arrondissements nous incite à demander à tous nos citoyens leur aide précieuse afin de sauver temps et argent durant les opérations de déneigement. Lors d'une faible chute de neige, un citoyen déposant dans la rue la neige fraîchement tombée sur sa propriété ne fait pas preuve d'efficacité car ce simple geste répété des milliers de fois oblige l'arrondissement à ramasser cette quantité déplacée. Or, une opération complète de déneigement à Anjou, incluant le déblaiement et l'enlèvement de la neige, coûte en moyenne **400 000 \$**. Imaginez l'économie réalisée si, lors d'une faible accumulation, tous choisissaient plutôt de déposer les nouveaux flocons blancs **sur leur terrain**! Voilà de l'argent économisé qui a une incidence positive sur la santé financière de l'arrondissement. Dès lors, nous rappelons cet hiver à la population les règles élémentaires concernant le déneigement des trottoirs et des rues de l'arrondissement d'Anjou.

Pourquoi déneiger adéquatement ?

Une rue ainsi que des trottoirs dégagés laissent la voie libre :

- aux véhicules d'urgence;
- aux piétons, particulièrement nos aînés, qui peuvent ainsi marcher sur les trottoirs plutôt que sur la chaussée;
- aux automobilistes qui peuvent circuler sans zigzaguer entre les amas de neige et les véhicules mal garés faute de place le long des trottoirs.

Il est donc impératif de ne pas accumuler de neige sur les trottoirs ou dans les rues!

Peut-on pousser la neige ou la glace au bord des trottoirs ?

Seuls les propriétaires ou les occupants d'immeubles unifamiliaux ou résidentiels de moins de 6 logements ne disposant d'aucun espace de stationnement réservé autre que les accès au garage ont cette autorisation, à certaines conditions, **après** une chute de neige importante et **avant** les opérations de déneigement. Pour tous les autres, il est interdit, sous peine d'amende, de pousser de la neige ou de la glace sur la voie publique **après** les opérations de déneigement.

Quelle quantité de neige est-il raisonnable de pousser au bord du trottoir ?

L'arrondissement demande aux citoyens qui ont l'autorisation de pousser la neige en bordure du trottoir de ne pas exagérer. Lorsque l'accumulation de neige est **inférieure à 5 cm (2 po)**, ils doivent la déposer sur leur terrain et non dans la rue.

Respectons nos voisins !

Nous vous incitons à déneiger sans empiéter sur la propriété voisine. En effet, certains envoient « par mégarde » sur la propriété de leurs voisins ou de l'autre côté de la rue la neige accumulée sur leur propriété. Si vous utilisez une souffleuse à neige, réglez-la pour qu'elle rejette la neige au bon endroit

plutôt que chez le voisin. Quand il neige sur votre terrain, les voisins reçoivent également leur part de flocons blancs à ramasser. Alors, pourquoi en rajouter ?

Où garer la voiture ?

De façon à permettre aux personnes qui ne disposent pas d'un stationnement privé (notamment les locataires) de trouver une place dans la rue, nous sollicitons la coopération de ceux qui jouissent d'une entrée privée ou d'un garage afin qu'ils y garent leur véhicule en tout temps.

Nous invitons également les automobilistes à se garer de façon à ce que leur véhicule n'occupe pas deux espaces, empêchant ainsi le stationnement d'une autre voiture. Par ailleurs, n'oubliez pas de laisser une distance raisonnable entre votre véhicule et le trottoir. Vous facilitez ainsi le passage des chenillettes déneigeuses.

En suivant ces **conseils de base**, vous aiderez non seulement votre arrondissement à limiter ses dépenses en facilitant le travail de vos employés mais également à faire de notre territoire un endroit beaucoup plus sécuritaire et agréable pour chacun d'entre nous.

Votre déneigeur a son permis ?

Les entrepreneurs qui déneigent les entrées de stationnement, les allées et les aires de stationnement doivent désormais obtenir un **permis** de l'arrondissement. Dès lors, tout **propriétaire** doit s'assurer que **son entrepreneur** détient un tel permis pour l'année courante. Notez aussi que l'entrepreneur doit poser des poteaux de chaque côté de l'aire pour ses opérations d'enlèvement de la neige.

Le coût du permis pour l'entrepreneur est de 100 \$ pour le premier véhicule moteur et de 25 \$ pour tout véhicule additionnel enregistré au même nom. Ce permis est valide du 1^{er} novembre au 31 octobre et ne peut être cédé à un autre.

On peut se procurer le permis au bureau Accès Anjou, au 7701 Louis-H.-La Fontaine. Pour toute autre information : 514 493-8008 ou au 514 493-8000

Mérite sportif

Le 26 octobre dernier avait lieu le gala mérite sportif au centre Renaissance. Des athlètes de l'arrondissement d'Anjou étaient en nomination. Nous vous présentons les résultats de cette soirée mémorable :



M^{me} Michelle Zammit, conseillère d'arrondissement, et M. Ronel Théodore, entraîneur du Club de soccer Bourassa



M. Claudé Hamel, président de la Commission sports et loisirs de l'Est de l'île de Montréal et M. Jean Kenson Succes du Club de soccer Bourassa.

Les finalistes :

- Athlète 19 ans et moins : **Christopher Mark** du Club de Judo Anjou;
- Coéquipier 14 ans et moins : **Philippe Fernandes** du Club de hockey sur glace Bourassa.

Les gagnants :

- Entraîneur : **Ronel Théodore** du Club de soccer Bourassa;
- Athlète 14 ans et moins et athlète par excellence : **Jean Kenson Succes** du Club de soccer Bourassa.

Bravo à tous nos athlètes et aux organisateurs pour une soirée réussie!